

Fiche pédagogique

Un simple accident

Film long métrage de fiction
| France / Iran | 2025

Palme d'or, Festival de Cannes 2025

Scénario et réalisation :
Jafar Panahi
Image : Amin Jafari
Pris de son, bruitage et montage son :
Abdoreza Heidari
Montage : Amir Etminan

Avec :
Vahid Mobasseri (Vahid)
Maryam Afshari (Shiva)
Ebrahim Azizi (Eghbal)
Hadis Pakbaten (Golrokh)
Majid Panahi (le marié)
Mohamad Ali Elyasmehr (Hamid)
Georges Hashemzadeh (Salar)

Durée : 102 minutes
Version originale farsi, sous-titres français
et allemands

Distributeur en Suisse :
Frenetic Films

Sortie en salles : 1^{er} octobre 2025

Âge légal : 12 ans

Âge suggéré : 14 ans



Iran, de nos jours. Un homme croise par hasard celui qu'il croit être son ancien tortionnaire. Mais face à ce père de famille qui nie farouchement avoir été son bourreau, le doute s'installe.

Objectifs pédagogiques

- Prendre la mesure des limitations à la liberté d'expression en Iran, à travers le parcours du réalisateur Jafar Panahi
- Dresser le tableau des conditions de détention en Iran, telles qu'elles filtrent dans la bouche des personnages, via les dialogues écrits par un artiste qui a lui aussi été incarcéré
- Identifier la cause et les effets du mouvement "Femme, vie, liberté", dont on peut déceler des indices dans le film
- Identifier les défis qu'affronte le régime de la république islamique en 2025, les moyens qu'il met en œuvre pour se maintenir et contenir la révolte d'une partie de la population
- Apprécier l'importance cruciale accordée au son dans *Un Simple accident*, film dénué de musique extra-diégétique

Disciplines et thèmes concernés

Histoire

Analyser l'organisation collective des sociétés humaines d'ici et d'ailleurs à travers le temps

...en dégagant l'influence du fait religieux sur l'organisation sociale

→ Objectif SHS 32 du PER

Citoyenneté

Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique

...en s'interrogeant sur l'organisation sociale et politique d'autres communautés du passé ou du présent...

... en s'informant de l'actualité et en cherchant à la comprendre

→ Objectif SHS 34 du PER

Education numérique (Médias)

Analyser et évaluer des contenus médiatiques...

Analyse du rapport entre l'image et la réalité (ici : la fiction nourrie de la réalité documentaire)

Analyse du rapport entre l'image et le son

→ Objectif EN 31 du PER

Au Secondaire 2 : économie et droit ; philosophie et éthique

Résumé

Vahid est un homme fruste, un simple ouvrier. S'il a fait de la prison en Iran, c'est parce qu'il a eu le cran de manifester avec d'autres pour un retard de salaire de huit mois. Il n'en est pas sorti indemne. Les mauvais traitements l'ont laissé avec un rein malade. On le surnomme depuis "la Cruche". Parce qu'il se tient constamment les reins et que sa silhouette forme comme une anse...

Un jour, les oreilles de Vahid se dressent et il est pris d'une émotion intense. Alors qu'un inconnu s'est arrêté dans un atelier pour faire réparer sa voiture, suite à un simple accident, il croit reconnaître l'un de ses geôliers. Vahid le kidnappe, l'emmène à l'écart de la ville en minibus et creuse une fosse avec l'intention d'enterrer vivant son ancien tortionnaire. Mais l'homme nie farouchement et Vahid se met à douter.

Il consulte d'abord un ancien co-détenu, qui veut le dissuader de commettre un tel crime. Vahid interrompt ensuite un shooting entre une photographe de mariage et un couple en tenue de cérémonie. Deux des protagonistes ont également été emprisonnés à l'époque : ils devraient pouvoir l'aider à confirmer son intuition. Le plus enclin à crier vengeance est Hamid, lui aussi ancien détenu. Mais comme tous les prisonniers avaient constamment les yeux bandés durant leur incarcération, personne n'est en mesure d'identifier celui qu'ils avaient surnommé "l'éclopé" ou "la guibole" (parce que sa présence était toujours annoncée par le grincement de sa prothèse).

Le petit groupe se déchire et débat intensément du sort à réserver à leur otage. Avec, en filigrane, un dilemme moral intense : peut-on réparer l'injustice par une vengeance arbitraire ?



Pourquoi *Un Simple accident* est à voir avec vos élèves

Un Simple accident a un goût de revanche pour Jafar Panahi, cinéaste que le régime iranien a constamment cherché à faire taire (sans recourir aux dernières extrémités : interdiction de tourner, d'écrire et de donner des interviews ; interdictions temporaires de quitter le pays ; assignations à résidence ; deux incarcérations). C'est en effet le film avec lequel il parachève un "grand chelem" cinématographique unique : remporter la récompense suprême des quatre plus grands festivals internationaux. Locarno en 1997 (pour *Le Miroir*), Venise en 2000 (pour *Le Cercle*), Berlin en 2015 (pour *Taxi Téhéran*), Cannes en 2025 (pour *Un Simple accident*).

Un Simple accident n'est pas seulement un film éblouissant par ses qualités d'écriture, de mise en scène et d'interprétation. Il nous donne le sentiment rare d'être en prise avec l'histoire en train de se faire, dans cet Iran sous tension, avec un régime aux abois face à une opposition grandissante. Plus politisé qu'Abbas Kiarostami, dont il a été l'assistant, Jafar Panahi reconnaît faire des films qui concernent ce qui se passe dans la société, dans l'environnement dans lequel il vit. Et contrairement à Mohamad Rasoulof, qui a dû se résigner à l'exil après *Les Graines du figuier sauvage* (2024), le réalisateur de *Un simple accident* se déclare "inapte à vivre en dehors de l'Iran" ¹.

Après une série de films introspectifs, Panahi reconnaît avoir été changé par sa deuxième incarcération : "Je me suis senti obligé de faire un film aussi pour ceux que j'avais rencontrés en cellule. Je leur devais ce film-là. J'en parle à partir de mon expérience personnelle, mais cette expérience est synchrone de ce qui s'est passé simultanément dans la société iranienne en général, avec la révolution Femme-Vie-Liberté à partir de l'automne 2022. Énormément de choses ont changé au cours de cette période."

Les personnages de *Un simple accident* n'incarnent pas des personnes précises, souligne le cinéaste : "Ce sont des personnages de fiction, mais ce qu'ils racontent avoir subi est arrivé à des prisonniers, dans la réalité. Ce qui est réel aussi, c'est la diversité de ces profils et également des manières de réagir. Certains deviennent à leur tour très violents, obsédés par la possibilité de se venger, tandis que d'autres essaient malgré tout de prendre du recul, réfléchissent à des possibilités à plus long terme. Certains étaient très politisés, ou le sont devenus, d'autres pas du tout, ils ont été pris un peu par hasard. C'est le cas du personnage central, Vahid, qui est un ouvrier ayant seulement réclamé qu'on lui paie son salaire. Le régime ne fait pas le détail. (...)"

Pointant avec humour la corruption au quotidien, le film s'efforce de refléter l'hétérogénéité de l'opposition iranienne : "Ces groupes sont souvent en conflit ouvert entre eux, y compris à l'intérieur des prisons. Ils sont tous d'accord pour être contre le régime, mais pour le reste... Depuis la mort de Mahsa Amini et le mouvement Femme-Vie-Liberté, le rejet du régime s'est généralisé. Souvent sans savoir par quoi le remplacer. Et c'est visible à l'œil nu, ne serait-ce que du fait qu'aujourd'hui, un très grand nombre de femmes apparaissent en public sans foulard. Cette désobéissance de masse était totalement inimaginable il y a encore quelques années, mais les scènes du film tournées en pleine rue avec les actrices sans foulard correspondent à l'état des choses aujourd'hui. Les femmes iraniennes ont imposé cette transformation."

Dans une démarche qui ne laisse aucune place à l'improvisation, Jafar Panahi dit avoir recouru aux "mêmes méthodes clandestines" que pour ses précédents films. Avec une chaude alerte : "Peu avant la fin du tournage, des policiers en civil sont intervenus et ont exigé qu'on leur remette tous les rushes. J'ai refusé, alors ils ont menacé d'arrêter toute l'équipe. Ils ont continué à faire pression, cette fois en menaçant de bloquer le tournage. Finalement, ils ont renoncé à nous arrêter. On a suspendu le tournage, puis on a repris et pour finir plus rien ne s'est passé."

Un simple accident est peut-être le film le plus important de l'année 2025. Un film qui nous implique dans un intense conflit moral (remplacer la loi du Talion, mais par quoi ?) Un film qui trouve son prolongement naturel dans l'actualité : après les frappes militaires israéliennes et le retour des sanctions internationales qui font bondir l'inflation, le régime iranien peut-il encore se maintenir par la seule répression ?

¹ Toutes les citations de ce segment sont tirées du dossier de presse de *Un simple accident*

Pistes pédagogiques



Avant le film

Distribuer aux élèves / étudiants la biographie de Jafar Panahi (en annexe). Recenser la liste exhaustive des entraves à sa liberté d'expression depuis 30 ans.

Interdiction de montrer ses films en Iran (*Le Cercle*, *Sang et or*, *Hors-jeu*).

Arrestation pour participation à une manifestation (2009).

Refus de visa pour se rendre au festival de Berlin.

Arrestation suivie de 86 jours d'incarcération à la prison d'Evin (2010).

Interdiction de tourner des films, d'écrire des scénarios, de donner des entretiens à la presse ou de quitter le pays durant 20 ans, sous peine de six ans d'emprisonnement (2010).

Sanction ci-dessus confirmée en appel (2011).

Interdiction d'assister en personne à la remise du Prix Sakharov, que lui décerne le Parlement européen.

Arrestation en juillet 2022 et libération en février 2023 (sept mois de prison !) après une grève de la faim.

Après le film

1. Identifier les principes sur lesquels repose la république islamique d'Iran, ses fondements religieux et constitutionnels

Depuis la Révolution islamique (renversement du régime du Shah et établissement d'une nouvelle Constitution en 1980), le cœur du système politique iranien est la loi islamique (*charia*) et le principe du *velayat-e faqih*, c'est-à-dire la tutelle du juriconsulte, élaboré par l'ayatollah Khomeini. La Constitution garantit que toutes les lois et décisions du pays doivent être conformes aux

préceptes islamiques, placées sous l'autorité du Guide suprême, le chef religieux et politique du pays. (Sources : [Iranicultura](#), [Wikipedia](#), [France diplomatie](#)).

Principes-clés de gouvernance

- Monothéisme et souveraineté divine : Dieu est reconnu comme la source ultime de la loi et de la souveraineté
- Justice divine et humaine : le système politique vise à établir la justice, tant dans la législation que dans la société
- Continuité révolutionnaire : la guidance spirituelle des imams est centrale, assurant le rôle du clergé dans la direction du pays
- Dignité humaine et responsabilité : la liberté individuelle existe, mais toujours couplée à la responsabilité envers Dieu et la société

Institutions principales

- Le **Guide supreme** (au 30 septembre 2025 : Ali Khamenei, né en 1939) détient le pouvoir religieux et politique, il supervise tous les aspects du gouvernement.
- Le **Président** (au 30 septembre 2025 : Massoud Pezeckian) assure la direction du gouvernement, mais reste subordonné au Guide suprême.
- Le **Parlement** - Les lois votées doivent être validées par le Conseil des Gardiens, composé principalement de religieux.
- Le **Conseil des Gardiens** et le **Conseil de discernement** – Ils agissent comme garants de la conformité des lois à l'islam, avec pouvoir de veto sur les décisions parlementaires.

2. Mettre en évidence la différence entre "**république démocratique**" et "**république théocratique**". Souligner le fait que la présence du mot "démocratique" ne garantit pas qu'un Etat le soit effectivement. On pourra citer le bon mot du professeur d'université Philippe Bois, qui ironisait dans les années 1980 à propos des "démocraties populaires" d'Europe de l'Est : "Il y a deux mots de trop..."

3. Les autorités iraniennes étant souvent assimilées à l'expression (réductrice) de "**régime des mollahs**", préciser cette fonction spécifique :

Les **mollahs** sont des religieux chiites érudits, spécialisés dans l'interprétation et l'application de la loi islamique (charia) en Iran. Le terme « mollah » désigne tout clerc formé dans une école théologique (hawza). Les mollahs suivent des études religieuses approfondies, généralement sur 7 à 15 ans, et exercent localement, en enseignant le Coran, en dirigeant la prière et en donnant des conseils spirituels à la population. Les mollahs occupent des rôles variés : juges, enseignants, gestionnaires de mosquées, conseillers religieux. Dans la hiérarchie chiite, ils constituent le bas et le moyen clergé, tandis que des titres supérieurs existent (ayatollah, grand ayatollah, marja). Depuis la Révolution islamique de 1979, les mollahs occupent une place centrale dans le régime politique iranien. Ils participent à des institutions telles que le Conseil des gardiens, l'Assemblée des experts, ou encore l'administration judiciaire. Leur présence garantit la conformité des lois et du gouvernement aux préceptes de l'islam chiite.

4. Mahsa Amini et le mouvement "Femme, vie, liberté"

Pour fixer les repères, montrer le sujet du 19h30 de la RTS du 16 septembre 2025 "Mort de Mahsa Amini : l'Iran trois ans après" (2 min 13).

<https://www.rts.ch/play/tv/-/video/-?urn=urn:rts:video:f7dcff08-3d8c-3b69-9cfb-20da2dde4e3e>

Demander aux élèves ce qui les surprend dans les images de ce reportage ou dans les propos rapportés.

On pourra mettre en opposition le témoignage de la styliste aux cheveux rouges, qui s'exprime à visage découvert ("Je n'ai rien à perdre") et ceux des citoyens qui constatent la dégradation du pouvoir d'achat mais de manière anonyme. On pourra aussi souligner que *Un simple accident* est le premier film de Jafar Panahi dans lequel apparaît une femme non voilée dans l'espace public.

Pour une revue plus précise des revendications du mouvement "Femme, vie, liberté", se reporter aux références présentes dans la rubrique "Pour en savoir plus".

5. Les conditions de détention en Iran

Passer en revue les détails concrets de leur détention en prison que les personnages de *Un simple accident* évoquent au détour des dialogues. Que reprochent-ils en particulier à celui qu'ils identifient comme leur ancien bourreau ?

Des confirmations pourront être extraites de cette étude de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) datée de 2022 : "Iran : conditions de détention pour les femmes".
https://www.refugeecouncil.ch/fileadmin/user_upload/Publikationen/Herkunftslanderberichte/Mittlerer_Osten_-_Zentralasien/Iran/220204_IRN_Haftbedingungen_Francais_Vers_Web.pdf

Voir aussi les autres références proposées dans la rubrique "Pour aller plus loin".

Souligner l'intelligence des choix de mise en scène de Jafar Panahi : pour évoquer le traumatisme d'une expérience carcérale, il ne reconstitue pas la vie en prison (approche littérale), mais il l'évoque de manière oblique, chorale (ce n'est pas seulement son témoignage, son vécu personnel qui nourrit le film), avec une multiplicité de points de vue.

6. Les défis du régime iranien

Au moyen de cet article de [RTS Info](#), montrer l'enchaînement de circonstances qui aboutit à appauvrir les Iraniens et à péjorer la vie courante dans ce pays de 92 millions d'habitants (le 17^e le plus peuplé au monde).

L'Iran veut se doter de l'arme atomique, le monde cherche à l'en empêcher.

L'Iran refuse l'accès à ses installations sensibles des inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'ONU rétablit les sanctions internationales contre l'Iran dimanche 28 septembre 2025.

L'Iran peine à écouler son pétrole, engrange moins de devises et peine à importer certains produits clés, comme des médicaments ou des équipements médicaux.

La valeur de la monnaie dégringole, les prix explosent.

Le mécontentement de la population s'accroît.

Compte tenu des caractéristiques du régime (voir point 1 ci-dessus), à quelles limites se heurtent d'éventuelle réformes ? Quelles ouvertures sont possibles ?

7. Vengeance ou justice ?

Le dilemme qui s'offre aux protagonistes du film peut servir de tremplin à un débat sur un enjeu philosophique : qu'est-ce qui sépare la vengeance de la justice ?

Comme le conclut Camille Nevers, dans sa brillante critique du film parue dans *Libération* (1^{er} octobre 2025), *Un simple accident* nous laisse au final juges, "s'il on est ou non de la même étoffe que nos bourreaux".

8. Le son du film

Lors de leur incarcération, les protagonistes du film avaient constamment les yeux bandés. Ils ont donc surdéveloppé leur ouïe et conservé des souvenirs traumatisants gravés dans leur oreille. *Un simple accident* nous fait partager cette particularité (alors que nous gardons les yeux bien ouverts), en accordant une importance primordiale au **son**. Et singulièrement au son que produit la prothèse du personnage kidnappé par Vahid. La toute dernière séquence du film, construite autour de ce petit grincement, peut du reste être interprétée de deux, voire trois manières différentes.

Lesquelles ?

Vahid, de dos, se fige à l'écoute de ce son. Comme il n'y a pas de contrechamp et que l'origine du son reste hors-champ, deux interprétations viennent à l'esprit. La première, rationnelle, veut que le geôlier finalement épargné soit de retour, prêt à faire subir à Vahid des représailles pour les épreuves subies (enlèvement, simulacre d'exécution, attermoiements, privation de nourriture et de boisson).



La seconde, plus audacieuse, découlerait des séquelles psychiques de la détention sur les prisonniers. Vahid "entendrait" de manière obsédante le couinement de la prothèse de son tortionnaire. Ce bruit, à la fois concret et imaginaire, ne cesserait de revenir le hanter et d'alimenter sa paranoïa. Dans son film *Taxi Téhéran* (2015), Jafar Panahi disait à la femme aux roses rouges : "J'ai entendu une voix avant de te voir. La voix du type qui me cuisinait en prison." Et elle lui répondait : "C'est l'effet des yeux bandés. Cette voix te poursuit".

Une troisième interprétation possible porterait sur la présence fortuite d'un autre mutilé, équipé d'une prothèse similaire.

Fiche rédigée par Christian Georges, collaborateur scientifique CIIP, septembre 2025.



Pour aller plus loin

Présentation de l'Iran :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/iran/presentation-de-l-iran/>

La Constitution de la république islamique d'Iran (en français) :

<https://fr.irancultura.it/Iran/Constitution-iran/Constitution-parte1/>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Constitution_de_l'Iran

Politique en Iran :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_en_Iran

Les mollahs :

<https://www.lumni.fr/video/iran-qui-sont-les-mollahs>

<https://www.rtl.fr/culture/culture-generale/iran-quelle-difference-entre-ayatollah-et-mollah-7900516987>

Le mouvement Femme, vie, liberté

<https://www.amnesty.ch/fr/pays/moyen-orient-afrique-du-nord/iran/docs/2024/repression-persistante-contre-le-mouvement-femme-vie-liberte>

<https://www.ohchr.org/fr/stories/2025/04/justice-and-accountability-woman-life-freedom-protests>

<https://www.acat.ch/fr/aucune-femme-au-monde-ne-devrait-vivre-comme-les-femmes-actuellement-en-iran/>

<https://www.publicsenat.fr/actualites/international/femme-vie-liberte-iran-aura-inaugure-le-premier-mouvement-feministe-perenne-du-monde-musulman>

Les conditions de détention en Iran et la peine de mort

https://www.refugeecouncil.ch/fileadmin/user_upload/Publikationen/Herkunftslaenderberichte/Mittlerer_Osten_-_Zentralasien/Iran/220204_IRN_Haftbedingungen_Francais_Vers_Web.pdf

<https://www.hrw.org/fr/news/2025/08/14/iran-des-detenus-maltraites-et-portes-disparus-apres-lattaque-israelienne-contre-la>

https://www.bfmtv.com/international/moyen-orient/iran/conditions-insalubres-isolement-pressions-morales-l-enfer-du-quotidien-des-prisonniers-politiques-en-iran_AN-202507040491.html

Les sanctions internationales contre l'Iran

<https://www.rts.ch/info/monde/2025/article/l-onu-retablit-les-sanctions-contre-l-iran-en-lien-avec-le-nucleaire-29010602.html>

<https://www.ifri.org/fr/presse-contenus-repris-sur-le-site/liran-face-aux-sanctions-internationales-une-autarcie-totale>

Toutes les sources web mentionnées ci-dessus ont été consultées le 30 septembre 2025.